Document d'Informations Spécifiques

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit d'investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres options d'investissement.

Produit d'investissement

Nom du produit : EMPRUNT BPCE ASV JUIN 2028 ISIN : FR001400HRP6 [titres de créance émis par BPCE] BPCE Vie

https://www.assurances.bpce.com/

Appelez le +33.(0).1.58.19.92.82 pour de plus amples informations

Dernière mise à jour le 31 mai 2023

L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution est chargée du contrôle de BPCE Vie en ce qui concerne ce document d'informations spécifiques.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit d'investissement qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit d'investissement?

Type: l'obligation senior préférée, sous l'appellation « EMPRUNT BPCE ASV JUIN 2028 » sont des titres de créance émis par BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français ayant son siège social situé au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris, France. Son Identifiant d'Entité Juridique est 9695005MSX10YEMGDF46.

Durée: l'investissement sur ce produit d'investissement comporte une date d'échéance au 30/06/2028.

Objectifs : dans une optique à moyen terme, ce produit d'investissement a pour objectif la capitalisation des intérêts au taux de 4% du 30/06/2023 au 30/06/2028. Les obligations sont libellées en euros (« € ») et ont une valeur nominale unitaire de 100 euros

Date d'émission : les obligations seront émises le 30/06/2023. Les intérêts seront capitalisés et versés le 30/06/2028 (« Date d'Echéance »).

Il existe un risque de perte en capital particulièrement en cas de sortie avant la Date d'Echéance.

Investisseurs de détail visés: l'investisseur de détail visé est une personne physique sans expérience particulière sur les marchés financiers, dont l'horizon de placement est au moins de 5 ans à compter de la date d'émission et qui cherche la valorisation du capital investi mais est prête à supporter des fluctuations moyennes et une perte en capital.

Durée: l'investissement sur ce produit d'investissement comporte une date d'échéance au 30/06/2028.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le support d'investissement jusqu'à la date du 30/06/2028. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La durée de détention recommandée pour ce produit d'investissement est de cinq ans à compter de la date d'émission soit jusqu'au 30/06/2028.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit d'investissement par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit d'investissement dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de ce produit d'investissement se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Avertissement: Si la durée de détention recommandée de 5 ans à compter de la date d'émission (soit jusqu'au 30/06/2028) de ce produit d'investissement n'était pas suivie, le risque inhérent au produit d'investissement peut être nettement plus élevé que celui représenté dans l'indicateur synthétique de risque.

Ce produit d'investissement ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarii de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans à compter de la date d'émission (soit jusqu'au 30/06/2028), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez le montant reporté dans le tableau.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres options d'investissement.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'option d'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'option d'investissement elle-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | | | | | |
|--|--|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--|--|
| Exemple d'investisser | nent : 10 000 euros | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans | Si vous sortez après 5 ans | | |
| Scénario de | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 100,10 € | 10 564,83 € | 12 166,53 € | | |
| tensions | Rendement annuel moyen | -9,00% | 1,85% | 4,00 % | | |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 400,70 € | 10 793,42 € | 12 166,53 € | | |
| | Rendement annuel moyen | -5,99% | 2,58% | 4,00 % | | |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 411,41€ | 11 385,60 € | 12 166,53 € | | |
| | Rendement annuel moyen | 4,11 % | 4,42 % | 4,00 % | | |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 623, 60 € | 11 487,18 € | 12 166,53 € | | |
| | Rendement annuel moyen | 6,24% | 4,73% | 4,00% | | |

Que se passe-t-il si BPCE Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Il existe un fonds de garantie en cas de défaillance de BPCE Vie. Dans l'hypothèse où BPCE Vie ne pourrait plus faire face à ses engagements et ferait l'objet d'une liquidation, le fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes a vocation à jouer en votre faveur. Il garantit jusqu'à concurrence de 70 000 € par assuré pour tous ses contrats souscrits auprès de BPCE Vie. Les conditions et modalités sont détaillées dans le Code des assurances.

La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de BPCE Vie est équivalente aux sommes supérieures à 70 000 €, sans limitation de montant, dont vous êtes créancier.

Que va me coûter cet investissement?

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le support d'investissement et du rendement du support d'investissement. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%);
- Que 10 000 euros sont investis.

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit d'investissement lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 0,00 € | 0,00 € |

| Incidence des coûts annuels (*) | 0,00% | 0,00% |
|---------------------------------|-------|-------|
|---------------------------------|-------|-------|

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que la personne qui vous vend cette option d'investissement ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Les lignes présentant les coûts accessoires, indiquant 0,00%, sont sans objet concernant la présente option d'investissement.

| Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | L'incidence des coûts si vous sortez après 5 ans | | | |
| Coûts d'entrée Nous ne facturons pas de coût d'entrée | | 0% | | | |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0% | | | |
| Coûts récurrents | | | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année. Il s'agit de l'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. | 0% | | | |
| Coûts de transaction | Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0% | | | |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | | | | |
| Commissions liées aux résultats | Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années ou aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce support d'investissement. | 0% | | | |
| Commissions d'intéressement | L'incidence des commissions d'intéressement. | 0% | | | |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Délai de réflexion/rétractation : il n'existe pas de délai de réflexion ou de renonciation concernant l'investissement effectué sur ce produit d'investissement.

Durée de détention recommandée : CINQ ans à compter de la date d'émission.

Conséquences potentielles d'une sortie du capital avant le terme : un gain ou une perte en capital en fonction de l'évolution du marché.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Vous pouvez vous adresser soit à votre interlocuteur habituel dans votre établissement bancaire du groupe BPCE dont vous êtes le client, soit directement à BPCE Vie – Centre d'expertise et de relation client – 7, Promenade Germaine Sablon – CS 1440 – 75709 Paris Cedex 13. Si malgré ses efforts, vous n'étiez pas satisfait de la réponse de BPCE Vie, vous pouvez demander un avis au médiateur de l'assurance par une demande adressée à Médiation de l'assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09. La charte de la médiation de l'assurance (disponible sur le site http://www.mediation-assurance.org) précise les modalités d'intervention du médiateur de l'assurance.

Autres informations utiles

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit d'investissement ne promeut pas les caractéristiques environnementales ou sociales (« ESG ») et n'a pas un objectif d'investissement durable. Les risques en matière de durabilité c'est-à-dire les éventuels impacts négatifs d'événements relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») sur la valeur d'un investissement sont propres à chaque support. Vous trouverez plus d'informations sur la politique en matière de durabilité de BPCE Vie dans le Rapport Investissements ESG de Assurance du Groupe BPCE sur notre site institutionnel : www.assurances.groupebpce.com

BPCF Vie - Société anonyme au canital social de 161 A69 776 euros – 349 NOV 341 RCS Paris - Entrenrise rénie nar le code des assurances - Siène social · 7. Promenade Germaine Sahlon – 75013 Paris

